



ÉTATS GÉNÉRAUX 2020-2021 DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE



MARDI 8 DECEMBRE à AUBIN (salle des fêtes)

De 9h30 à 17h

STAGE FSU

Avec Jean-Philippe GADIER

Membre du secteur Education du SNUipp-FSU

Quel avenir pour l'Education Prioritaire ?

Le constat est unanime d'une difficulté majeure de l'école publique française à parvenir à réduire les inégalités en permettant la démocratisation de l'accès aux savoirs et à la culture commune. Depuis quarante ans, les politiques successives de l'éducation prioritaire ont été un des vecteurs de lutte contre ces inégalités sans pour autant parvenir à les réduire suffisamment. Les raisons en sont multifactorielles et n'engagent évidemment pas la seule responsabilité de l'Ecole. Cependant, la FSU considère que la politique d'éducation prioritaire n'a pas été vaine et a contribué à contenir les écarts de niveau scolaire dans une société où l'injustice sociale les creuse constamment.

Les réformes successives ont régulièrement déstabilisé le travail engagé, tant dans la définition des priorités d'action que dans l'organisation de leur fonctionnement. Depuis 2017, se met en place le dédoublement des classes de CP et CE1: cela ne peut constituer en soi une mesure suffisante, alors que tous les autres niveaux conservent leurs effectifs, que les « Plus de maîtres que de classes » ont disparu.

Les perspectives proposées par le rapport Mathiot-Azéma, publié en 2019, comme les volontés de transformation annoncées depuis par Jean-Michel Blanquer sont loin d'être rassurantes : la délabelisation des REP, dont la gestion serait à la main des rectorats, laisse craindre un transfert progressif de la politique d'éducation prioritaire vers les académies au risque de renforcer le recours à des critères variables et peu transparents, qui au lieu de prendre appuis sur des critères sociaux seront asservis aux enjeux politiques locaux.

Le cœur de la politique d'éducation prioritaire, c'est le travail quotidien des personnels. Il nécessite des pratiques pédagogiques et didactiques capables de contribuer au dépassement des difficultés d'apprentissage des élèves, un travail éducatif construisant une vie scolaire favorable aux conditions d'apprentissage des élèves et aux conditions de travail des agent·es et bien sûr les moyens matériels et humains pour y parvenir. **Ce n'est pas ce qui est au centre des projets actuels !**

**Débattons-en tous·tes ensemble
lors du
stage du 8 DECEMBRE 2020 !**

Ce stage est organisé par la FSU de l'Aveyron. Il est ouvert à l'ensemble de la profession: AESH, enseignant.es, non enseignant.es des écoles, collègues et lycées, syndiqué.es ou non syndiqué.es et particulièrement aux personnels exerçant dans l'éducation prioritaire.

La politique de l'éducation prioritaire est actuellement menacée: pas de véritable politique pour réduire les inégalités, réductions de moyens, prescriptions et injonctions descendantes,专业性 des collègues malmenée et après celle des lycées, possible déla-bellisation des REP.

Dans ce contexte, élaborer des perspectives est une nécessité.

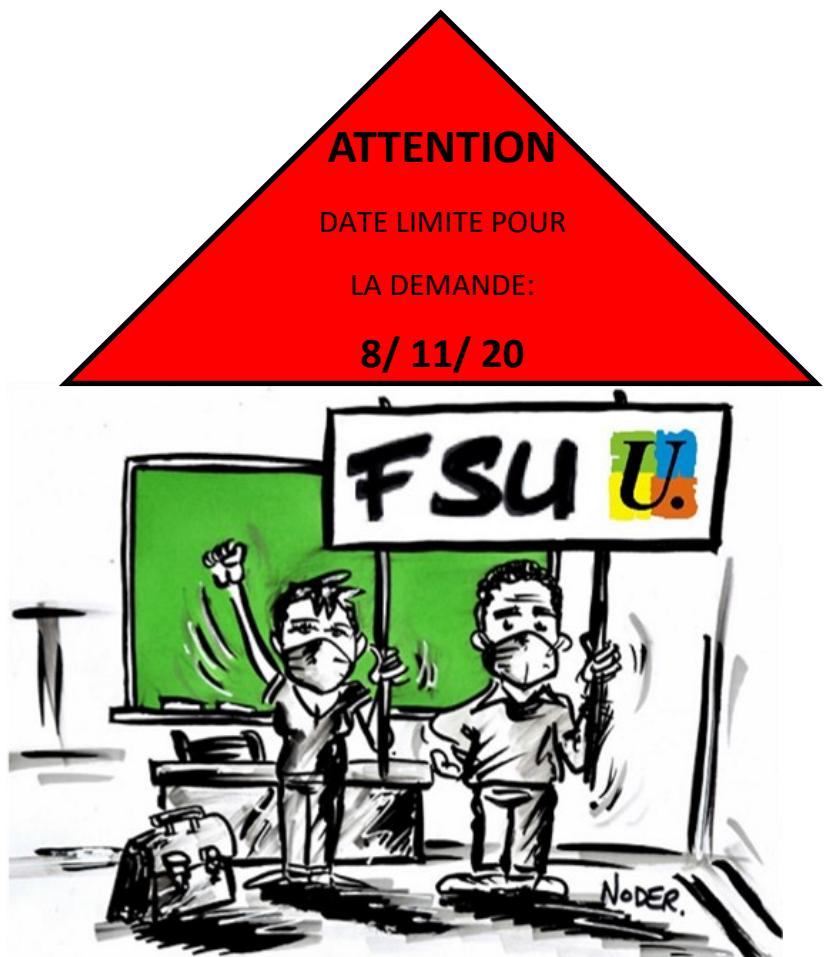
Prenons le temps de réfléchir et de construire collectivement des propositions pour une éducation prioritaire qui permette une démocratisation de l'école. Quels leviers actionner? Quelles priorités? Au printemps 2019, la FSU a mené une enquête auprès des personnels de l'éducation prioritaire. Il est ressorti, des 2 000 réponses, la nécessité de faire baisser les effectifs dans les classes, l'importance du travail en équipe, d'un cadre de travail se-rein...

A l'Automne 2019, un colloque FSU fut l'occasion de rappeler l'importance de l'éducation prioritaire dans notre paysage éducatif: donner plus à ceux qui ont moins. Lutter contre les déterminismes sociaux est plus que jamais d'actualité. La FSU donne maintenant la parole aux acteurs de l'éducation prioritaire. A cet automne, sont organisés des états généraux sur l'ensemble du territoire.

Dans l'Aveyron, ils se tiendront le

**Mardi 8 décembre 2020 à AUBIN
(salle des fêtes)**

En 2021, un rendez-vous national avec des délégués de toute la France est prévu le 28 janvier 2021 prochain.





COMMENT PARTICIPER ???

Les stages de formations syndicales sont **ouverts à tout.es**, fonctionnaires ou contractuels, de la fonction publique d'état ou territoriale, adhérent.es ou non d'un syndicat de la FSU.

Pour participer à un stage, **il faut impérativement en faire la demande un mois avant la date du stage** (soit le **8 NOVEMBRE 2020**).

Pour en faire la demande, il faut :

reproduire le modèle de lettre ci-dessous puis le remettre à votre chef d'établissement ou de service, à l'IEN. Pour les personnels 1er degré, y joindre le document unique de demande d'absence ; - s'inscrire auprès de la FSU : **fsu12@fsu.fr ou 05 65 78 13 41**

Rappels :

- ⇒ Tout.es les fonctionnaires et agents non titulaires de l'État ont droit au congé pour formation syndicale avec versement intégral du salaire (maximum 12 jours/an) ;
- ⇒ L'autorisation n'est pas délivrée par le supérieur hiérarchique mais par l'autorité administrative compétente régionale ou départementale ;
- ⇒ **À défaut de réponse au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le congé est considéré comme accordé.** En cas de refus, nous contacter à la section.

LETTRE TYPE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE (demande individuelle à adresser au moins 1 mois à l'avance par voie hiérarchique)

NOM.....Prénom.....

Grade et fonction

Établissement ou école.....

à - Monsieur le Recteur S/C du chef
l'établissement (2nd degré) - Madame la Directrice Acadé-
mique des Services de l'éducation nationale S/C de l'IEN de
circonscription(1er degré)

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (1), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le mardi 8 décembre 2020 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à AUBIN.

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au Journal Officiel du 06 janvier 2000).

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur (ou Madame la Directrice Académique des Services de l'éducation nationale) l'expression de ma considération distinguée.

A..... Le..... Signature

(1) Pour les non titulaires remplacer par de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État.